

Paris, le 16 février 2018

Dix plateformes de rendez-vous médicaux en ligne signent la Charte de confiance e-RDV de l'URPS médecins libéraux Ile-de-France

Dix plateformes de prise de rendez-vous médicaux en ligne ont signé le 15 février la première charte e-RDV pour la protection des utilisateurs, médecins libéraux et patients, rédigée par l'URPS médecins libéraux Ile-de-France.

La possibilité de prendre rendez-vous en ligne chez son médecin s'est considérablement développée ces dernières années, les offres de start-up sont foisonnantes avec certains acteurs prépondérants. Au quotidien, ce service est jugé pratique et utile par les utilisateurs médecins et patients, mais il doit toutefois appeler à une certaine vigilance de part et d'autre.

La Commission pratiques libérales et nouvelles technologies de l'URPS médecins a engagé un travail au plus près des éditeurs de prise de rendez-vous pour proposer une charte de confiance permettant de dresser les premières règles du marché.

Respect de la déontologie médicale, confidentialité des données et secret médical sont au cœur de ces bonnes pratiques partagées. Chaque plateforme signataire de la charte de confiance e-RDV de l'URPS s'engage à respecter les exigences fondamentales de sécurité et de fiabilité pour protéger les données de santé collectées par leurs services en ligne.

Par cette charte l'URPS médecins Ile-de-France souhaite inviter les usagers, les médecins, les pouvoirs publics (ministère des Solidarités et de la santé, secrétariat d'Etat au Numérique), l'Ordre des médecins, les agences (CNIL, Asip santé) en charge du droit des données personnelles à investir ce sujet.

>> [Télécharger la Charte e-RDV de l'URPS](#)

L'URPS médecins a souhaité rédiger cette charte suite à son étude publiée en février 2017 sur « les outils de prise de rendez-vous en ligne pour les médecins libéraux ». L'analyse de 15 services en ligne (parmi lesquelles Allo Docteur, Doctolib, Pages Jaunes...) avait en effet soulevé des inquiétudes sur la protection des données des utilisateurs recueillies.

Les plateformes de RDV en ligne ayant signé la Charte e-RDV de l'URPS au 15 février 2018 :

- | | |
|-----------------------------------|---|
| <input type="radio"/> Alaxione | <input type="radio"/> Docteur rendez-vous |
| <input type="radio"/> AlloDocteur | <input type="radio"/> Keldoc |
| <input type="radio"/> Calendovia | <input type="radio"/> LogicRDV |
| <input type="radio"/> DocAvenue | <input type="radio"/> MadeFor Med |
| <input type="radio"/> Doctolib | <input type="radio"/> Mon Docteur.fr |

Deux plateformes en cours de signature au 15 février 2018 : 3333 et Page Jaunes

A propos de l'URPS médecins libéraux Ile-de-France

L'Union régionale des professionnels de santé (URPS) médecins libéraux Ile-de-France représente les 23 500 médecins libéraux d'Ile-de-France. Constituée de 80 médecins libéraux élus par leurs pairs pour cinq ans, elle a pour but de contribuer à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional. C'est une association loi 1901 créée par la loi du 21 juillet 2009 « portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ».

Contact presse :

Sylvie Courboulay – 01 40 64 14 78 – sylvie.courboulay@urps-med-idf.org

Nos sites : www.urps-med-idf.org

www.soignereniledefrance.org